



Bien vivre
dans le Perche

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

VALIDE PAR L'AG DU 10 JUIN 2023

Une association pour protéger la nature et le cadre de vie

Bien vivre dans le Perche est un espace de réflexion et d'action réunissant des personnes de tous horizons. Elle compte (au 30 avril 2023) 174 adhérents, dont une équipe entièrement bénévole qui anime la vie associative et met en place les actions. En 2022, grâce à votre soutien et à votre engagement, nous avons pu accomplir de nombreuses actions, dont vous trouverez ici une présentation synthétique¹.

1. Notre deuxième année de vie (inter) associative

Deux rencontres riches en échanges

- Le 30 avril, première Assemblée Générale, à Saint-Mard-de-Réno. Nous avons fait un point sur le chemin parcouru lors de la première année de vie de notre association, dans le compagnonnage avec d'autres organisations, et discuté ensemble sur les actions en cours et les projets à venir².
- Le 26 novembre, rencontre des membres et des sympathisants de Bien vivre dans le Perche. Dans un premier temps, nous avons échangé autour des raisons qui motivent notre engagement : le constat des effets néfastes de l'agriculture industrielle sur notre territoire et la conviction qu'il est possible d'agir ensemble pour y faire face. Dans un deuxième temps, nous avons travaillé par groupes, autour de deux thématiques : la méthanisation et la protection du bocage.

Échanges et partenariats : l'union fait la force !

- Au niveau national : Bien vivre dans le Perche adhère au CNVMch (Collectif National Veille Méthanisation Canal Historique) et participe activement à ses actions. En septembre 2022, nous l'avons représenté lors d'une audition à l'Assemblée Nationale.
- Au niveau régional : en 2022, nous avons adhéré au GRAPE (Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement), qui soutient nos combats depuis l'année précédente.
- Au niveau départemental : nous avons poursuivi le compagnonnage avec les deux associations ornaises membres du CNVMch : « On se sent bien à Lonrai » et « Les Hérissons Masqués de Nécý ».
- Au niveau local : notre association est membre d'un collectif inter-associatif autour de la méthanisation, co-construit en 2021 avec Perche Avenir Environnement, L'Air du Perche, la Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique et le GRAPE. En 2022, nous nous sommes réunis une fois par mois pour échanger autour des nombreuses actions que nous avons mené ensemble.

¹ Plus d'infos sur notre site web, dans la rubrique « Nos actions » : <https://www.bvperche.org/pages/actions.html> et aussi, dans notre rapport d'activité 2021 : <https://www.bvperche.org/pages/qui/RA2021.pdf>.

² Les documents validés par l'AG (rapport d'activité, rapport financier, charte de l'association...) sont disponibles sur notre site web, dans la rubrique « Qui sommes-nous ? » : <https://www.bvperche.org/pages/about.html>

2. Plaidoyer institutionnel : porter la voix des citoyens

Une lettre au nouveau Préfet de l'Orne, restée sans réponse

- En mars, avec des associations partenaires, nous avons adressé au nouveau Préfet de l'Orne une lettre lui faisant part de nos préoccupations concernant la développement de la méthanisation dans le département et lui demandant un rendez-vous.
- Malgré le fait que, à son arrivée à la Préfecture, M. Jallet avait exprimé par voie de presse sa volonté de rencontrer tous ceux qui travaillent dans l'intérêt général dans l'Orne et, parmi eux, les acteurs du monde associatif, notre lettre est restée sans réponse.

Elections législatives : lettre ouverte aux candidates et aux candidats

- En juin, avec d'autres associations environnementales et le Collectif Scientifique National Méthanisation (CSNM), nous avons interpellé les candidats aux élections législatives à travers une lettre ouverte, leur demandant de se positionner face au développement de la méthanisation.
- Nous avons reçu des réponses à nos questions de la part de 5 candidates et candidats, que nous avons publié sur notre site web.

Actu > Normandie > Orne > Montigny-au-Perche

Dans l'Orne, les associations environnementales et un collectif scientifique interpellent les candidats aux élections législatives

Dans une lettre ouverte aux candidats aux législatives dans l'Orne, les associations environnementales et un collectif scientifique les interpellent au sujet de la méthanisation.



Les 16 candidats de la 2e circonscription de l'Orne ont été interpellés par les associations environnementales, (CSN & Perche)

Bien vivre dans le Perche auditionnée à l'Assemblée Nationale

- En septembre, nous avons représenté le CNVMch lors d'une audition organisée par la mission d'information flash sur l'acceptabilité et les modalités du déploiement des énergies renouvelables, avec une autre association du collectif et aux côtés d'un représentant Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnée (CSNM).
- Les membres de la commission nous ont écouté avec beaucoup d'attention mais n'ont pas tenu compte lors de la rédaction de leur rapport.

Participation à un atelier organisé par le Parc Naturel Régional du Perche

- Avec les autres membres du collectif inter associatif, nous avons participé à la rencontre sur la méthanisation organisée par le Parc Naturel Régional du Perche lundi 17 octobre 2022.
- Nous avons dénoncé une méthodologie soi-disant participative qui, dans les faits, a empêché les participants d'avoir accès à une information de qualité, d'aborder le développement de cette filière dans une approche globale ainsi que de débattre de l'enjeu principal : le vote d'un moratoire au sein du Parc du Perche. Nous avons demandé au Parc de s'engager dans un véritable processus d'information et de consultation du public.
- Notre demande n'a pas reçu de réponse et n'a pas été reprise dans le compte rendu.

3. Gazoduc et rebours du Perche : la lutte continue

Manifestation à Mortagne-au-Perche : les citoyens ont leur mot à dire !

- Le 10 février nous avons eu l'occasion de manifester notre opposition à ce projet d'infrastructures gazières, à l'occasion de sa présentation officielle à Mortagne-au-Perche. Le Président de la Région, Hervé Morin, s'est déplacé pour en faire la promotion. Des élus locaux ont été conviés, mais pas les associations environnementales.
- Le rassemblement devant l'ancien Palais de Justice a été organisé par les membres du collectif inter associatif dont Bien vivre dans le Perche fait partie. Une centaine de personnes ont participé. Plusieurs médias (presse, radio et télé) en ont fait la couverture.
- Cette manifestation nous a permis d'ouvrir un canal de dialogue avec la Région Normandie, suite à la lettre que nous avons adressé à son Président : brève discussion publique avec Hervé Morin, devant les manifestants, qui nous a proposé un rendez-vous à Caen à une date ultérieure, puis rencontre des associations avec un représentant de la Région et le Sous-Préfet.



Recours gracieux auprès de la CRE contre le projet de rebours du Perche

- Le 15 mars, avec des associations partenaires et des particuliers usagers du service du gaz, nous avons fait un recours gracieux auprès de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour contester le projet de rebours et demander des informations et de la documentation.
- Notre recours, qui a été relayé par la presse, est resté sans réponse. Par contre, la CRE nous a fait suivre une partie de la documentation demandée et a invité les opérateurs gaziers à en faire de même.

Rencontre avec la Région Normandie

- Suite au rassemblement organisée à Mortagne-au-Perche et à la lettre ouverte adressée au Président de la Région en février, nous avons obtenu un rendez-vous avec M. Morin et son équipe à Caen le 3 mai.
- Bien vivre dans le Perche et Perche Avenir Environnement ont participé à cette rencontre au nom du collectif inter associatif, à côté des représentants du Collectif Scientifique National Méthanisation raisonnée (CSNM) et de la Confédération Paysanne de l'Orne venus nous soutenir.
- Au préalable et afin de mieux préparer cette réunion, nous avons adressée à la Région un document contenant nos questions et nos demandes. Les explications données au cours de la rencontre n'étant pas claires, la Région s'est engagée à nous transmettre des réponses par écrit. Cependant, à ce jour, aucune information ni documentation ne nous a été transmise.

Lettre ouverte au groupe Normandie Ecologie

- Avec les autres membres du collectif inter associatif, nous avons adressé une lettre au groupe Normandie Ecologie, suite au vote par le Conseil Régional d'une nouvelle subvention de 100 000 euros, pour le projet du rebours du Perche Ornaï ainsi que pour un autre projet de rebours, à Breteuil.
- Ce groupe s'est opposé à cette proposition de la majorité, du fait que ses conseillers n'avaient pas reçu d'informations chiffrées pourtant demandées en commission. Compte tenu du fait que ce manque de transparence est contraire au Code Général des Collectivités Territoriales, nous leur avons demandé de contester ce vote auprès de la justice administrative.

4. Prolifération de méthaniseurs : des actions en justice

Saint-Mard-de-Réno : des recours contentieux contre les 3 permis de construire

- En 2021, trois recours gracieux ont été déposés auprès du Préfet de l'Orne, par Bien vivre dans le Perche et des associations partenaires, ainsi que des riverains, pour contester les permis de construire accordés aux 3 projets de méthanisation situés sur la même commune.
- Face au silence de l'État, un premier recours contentieux demandant l'annulation du permis de construire d'un des projets a été déposé devant le Tribunal Administratif de Caen en décembre 2021.
- Début 2022, deux autres recours ont été déposés contre les deux autres projets. Ces 3 procédures se sont poursuivies tout au long de l'année et continuent en 2023.

Chemilli : enquête publique bâclée, procédure engagée...

- Avec les associations membres du collectif inter associatif, nous avons participé à l'enquête publique sur le projet de méthanisation à Chemilli. Dans ce cadre, nous avons demandé et obtenu la réalisation d'une réunion d'information et d'échange à laquelle nous avons participé.
- Par la suite, nous avons donné un avis défavorable, que nous avons diffusé par voie de presse. Le Collectif Scientifique National Méthanisation (CNSM) et la plupart des particuliers ayant participé à l'enquête publique se sont également opposés à ce projet.
- Malgré cette opposition citoyenne, la commissaire enquêtrice a donné un avis favorable et l'arrêté d'enregistrement a été publié le 20 mai 2022.
- Cette autorisation environnementale accordée par la Préfecture a été contestée en justice en septembre, par le GRAPE, Perche Avenir Environnement et la Fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique. Bien vivre dans le Perche soutient leur démarche.

Actu > Normandie > Orne > Chemilli

Méthanisation à Chemilli : les associations environnementales donnent un avis défavorable

Dans une lettre ouverte, les associations environnementales ont émis un avis défavorable au projet de méthanisation porté par la SAS Perche Méthagri à Chemilli (Orne).



Les associations et les habitants ont pu poser des questions lors de la réunion publique. (B.Le Perche)

Par Rédaction Montagne-au-Perche
Publié le 24 Mar. 22 à 12:51

Eperrais / Pin-la-Garenne : deux procédures contre un projet sortie de l'ombre

- En février, lors de la présentation du projet de gazoduc, l'existence de ce projet d'usine de méthanisation a été révélée, alors qu'aucune autorisation ne lui avait encore été accordée.
- Cela nous a donné le temps de prendre contact avec des habitants des deux communes concernées (qui n'avaient pas été informés du projet) et de nous intéresser au dossier avant que les délais de recours ne soient épuisés.
- Compte tenu des irrégularités soulevées, des risques pour le milieu naturel et des nuisances pour le voisinage, nous avons décidé d'attaquer, en septembre, l'autorisation environnementale devant le Tribunal Administratif de Caen, avec d'autres associations membres du collectif inter associatif.
- Puis, en novembre, nous avons déposé un recours gracieux contre le permis de construire, auprès de la Préfecture de l'Orne, avec les associations partenaires et des riverains. Ce recours a été rejeté par le Préfet en décembre.

5. Antenne de Saint-Mard-de-Réno : refus du passage en force

Depuis fin 2020, les habitants de Saint-Mard-de-Réno sont confrontés à un projet d'implantation d'antenne de téléphonie mobile dont la localisation change au gré des propositions et des refus. Fin 2021, un nouvel emplacement, a été présenté par Bouygues Telecom, sous la forme d'un ultimatum, alors qu'il se trouve à proximité des habitations et de l'Eglise ainsi que d'un chemin rural bordée par des haies bocagères menacées par ce projet. En 2022, les habitants se mobilisent contre cette nouvelle implantation (et non pas contre l'antenne), toujours avec le soutien de Bien Vivre dans le Perche.

Rencontre avec la société Axione, sous-traitant de Bouygues Télécom

- Mi- janvier, nous avons rencontré le représentant de cette société chargée par l'opérateur téléphonique de trouver un site pour la construction de l'antenne. Nous avons obtenu une carte avec les différents sites ayant été évalués ainsi que quelques explications à leur sujet, ainsi que l'assurance de la volonté de l'opérateur de participer à une réunion d'information, si la Mairie le sollicite dans ce sens.

Lettre à la Mairie de Saint-Mard-de-Réno

- Fin janvier, nous avons adressé une lettre à la Maire de la commune pour lui demander à l'opérateur de réaliser une simulation d'exposition aux ondes électromagnétiques, de poser un ballon d'hélium, d'organiser une réunion d'information. Comme les précédentes lettres envoyées à la Mairie, celle-ci n'a pas reçu de réponse

Lettre DREAL en soutien à la pétition adressé par les habitants de la commune

- En avril, nous avons envoyé une lettre à la DREAL pour soutenir la pétition signée par un quart des habitants de la commune afin de demander à cet organisme de reconsidérer sa position vis-à-vis de l'implantation de l'antenne sur le site proposé par la Mairie : l'ancienne décharge communale. La DREAL a refusé cette demande, considérant que d'autres sites étaient possibles, renvoyant ainsi la balle vers l'opérateur, la Mairie se disant impuissante face à l'ultimatum posé par Bouygues.

Un recours contentieux doublé d'une demande de médiation à la Préfecture

- Fin août, le permis de construire a été accordé par la Maire, sans tenir compte de l'avis défavorable de l'architecte des bâtiments de France ni de l'opposition des habitants. Nous avons constaté de nombreuses illégalités entachant ce permis, pouvant conduire à son annulation par le juge administratif. C'est pourquoi nous avons été contraints de demander au Tribunal administratif de Caen son annulation, par un recours contentieux porté à la fois par Bien vivre dans le Perche et par sept riverains.
- Cette situation n'était pas satisfaisante pour nous, dans la mesure où ni notre association ni les requérants particuliers ne s'opposent à la construction d'une antenne de téléphonie, qui est un équipement important pour notre commune et pour ses habitants. C'est pourquoi nous avons demandé au Préfet de l'Orne de mettre en place une médiation avec toutes les parties prenantes, y compris le public, pour trouver une solution acceptable. Malheureusement, la Préfecture a refusé notre demande.

Dépôt d'une demande en référé en suspension

- Fin décembre, face à ce refus et aux signes indiquant un début de chantier imminent, nous avons été contraints de déposer un recours en référé suspension, pour essayer d'éviter que l'antenne ne soit construite avant que le Tribunal Administratif de Caen statue sur la légalité du permis de construire.

6. Agir pour la préservation et la restauration du bocage



Haie bocagère détruite lors du chantier de l'antenne de Saint-Mard-de-Réno

En 2021, lors de la réunion d'adhérents qui s'est tenue au mois de juin, l'un des participants propose de créer un groupe de travail pour réfléchir à des actions qui pourraient être mises en place pour préserver et restaurer le bocage. D'autres personnes se disent intéressées. En septembre, une réunion est organisée pour définir les objectifs du groupe et ses outils et par la suite, nous lançons un appel aux membres de l'association : les belles idées ont besoin de bonnes volontés devenir des réalités.

C'est ainsi que 2022 a été pour ce groupe une année de préparation, formation et de recrutement de bénévoles afin de pouvoir démarrer concrètement les actions projetées.

Prise de contact avec le Parc Naturel Régional du Perche

- En 2021, nous avons participé à une conférence sur les haies organisée par l'association Patrimoine de Saint-Mard, en partenariat avec le Parc naturel régional du Perche. Elle a permis de mieux comprendre les enjeux des haies dans le bocage percheron et de mieux apprécier les efforts et outils déployés par le Parc pour la préservation et la restauration de ce milieu.
- Cette rencontre a été également l'occasion de faire la connaissance d'un technicien du Parc Naturel du Perche travaillant sur ces questions. C'est ainsi que, en 2022, a eu lieu une première rencontre avec ce technicien pour échanger sur notre projet de cartographie participative. Par la suite, un membre de l'association a été formé à l'outil cartographique en ligne utilisé par le Parc.

Définition des axes de travail du groupe pour la protection du bocage

- Lors de la rencontre des membres et des sympathisants de Bien vivre dans le Perche qu'a eu lieu le 26 novembre, l'un des groupes a échangé sur la protection du bocage. La discussion a porté sur les différents éléments qui le composent (haies, arbres remarquables, sources, cours et plans d'eau, chemins, prairies et zones humides...) et sur les actions pour les protéger, définies autour de trois axes de travail : la formation et l'information des membres du groupe et du public, le projet de cartographie participative des haies ainsi que les actions de protection et de restauration.
- A la fin de la réunion, nous avons trinqué à la naissance de ce groupe, ayant noté qu'un petit noyau de personnes était motivé pour s'y engager.

7. Information et alerte citoyenne : une année dans les médias

Depuis sa création, Bien vivre dans le Perche agit pour dénoncer le manque d'information et de transparence qui entoure des projets ayant un fort impact négatif tant sur le plan social qu'environnemental et pour exiger que le droit à la participation du public devienne une réalité dans notre territoire. Nous agissons pour alerter et informer la population, via notre site web et nos réseaux sociaux, ainsi que par nos actions dans l'espace public et nos interventions dans les médias.

En 2022, nous avons compté 23 parutions dans les médias³, principalement la presse écrite mais aussi, la radio, la télé et un podcast.



La presse parle de nos actions

- Ouest France et Le Perche ont relayé les actions réalisées par notre association seule ou en partenariat: 17 articles en 2022, dont la plupart sont accessibles en ligne et que nous avons postés sur notre site web et sur nos réseaux sociaux.

La radio et la télé en parlent aussi !

- Tendance Ouest et RCF nous ont interviewé 4 fois au total, à l'occasion de la manifestation de Mortagne-au-Perche, en février, de la rencontre avec la Président de Région en mai, et de notre audition à l'Assemblée nationale, en septembre. Le JT de France 3 Normandie a couvert la manifestation de février.

Un podcast paysan et percheron consacré à Bien vivre dans le Perche

- La présidente de notre association a été l'invitée de Christophe Lecuyer, agriculteur bio qui anime l'émission « Champs libres », diffusée par le média participatif Les Podcasts du Perche.
- Avec Champs libres, Christophe part à la rencontre des actrices et des acteurs du monde agricole du territoire percheron. Les sujets abordés sont divers et touchent un grand nombre de domaines d'activité: agriculture, alimentation, économie locale, écologie, emploi...
- Pour le premier podcast de la Saison 2, il a convié Bien vivre dans le Perche, pour parler de l'histoire de notre association et de nos actions pour préserver l'environnement et l'agriculture paysanne face à l'avancée de l'agriculture intensive et de la méthanisation sur notre territoire.

³ Consultables sur notre site web, rubrique « On parle de nous » : <https://www.bvperche.org/pages/medias.html>

Perspectives

Le premier semestre de l'année 2023 a été consacré, en grande partie, à la mise en place et au suivi des procédures contentieuses, très couteuses en temps et en énergie. Elles sont aussi très onéreuses, mais nous avons pu régler les honoraires de nos avocats grâce au soutien sans faille de nos adhérents et sympathisants donateurs.

Du côté de Saint-Mard-de-Réno, d'après notre conseil, les procédures contre les permis de construire accordés aux 3 usines de méthanisation arrivent bientôt à leur fin : les audiences devraient avoir lieu, en principe, avant l'été. En mai, nous avons lancé un appel aux dons, toujours en cours, pour financer les honoraires de l'avocate pour les trois plaidoiries à venir.

Toujours à Saint Mard, le recours en référé suspension a été refusé par le juge des référés en février dernier. Fin mars, le chantier a démarré ; il a été finalisé en mai. Cependant, l'antenne ne sera mise en service qu'en octobre. Malgré cela, nous avons décidé, en accord avec les riverains qui sont aussi requérants, de poursuivre la procédure initiée contre le permis de construire.

Si nous obtenons gain de cause, le juge pourrait obliger l'opérateur à démonter l'antenne. Bouygues serait ainsi obligé de proposer une autre localisation suivant les recommandations officielles qui préconisent la concertation avec toutes les parties concernées (y compris les habitants), pour concilier développement des nouvelles technologies et protection des paysages et de l'environnement.

Quant au projet de méthanisation à Eperrais / Pin-la-Garenne, suite au refus du Préfet au recours gracieux déposé en novembre dernier contre le permis de construire, avec d'autres associations de protection de l'environnement, nous avons lancé une procédure contentieuse devant le tribunal administratif de Caen. Ce recours s'ajoute à celui déjà déposé en septembre, pour contester l'autorisation environnementale du même projet, dont la procédure suit son cours.

Les promoteurs du projet de gazoduc et de rebours continuent à entretenir l'opacité qui entoure ce projet : à ce jour, l'étude de faisabilité financée avec des fonds publics reste inaccessible, aucune réunion d'information n'a été organisée et le trajet du gazoduc n'a pas été dévoilé, pas plus que l'emplacement exact du rebours.

Néanmoins, bonne nouvelle, les élus du groupe Normandie Ecologie ont répondu favorablement à la lettre ouverte que nous leur avons adressée fin 2022, leur demandant de contester l'attribution d'une subvention au projet du rebours, sans que les informations chiffrées qu'ils avaient demandé ne leur soient transmises. Début 2023 ils ont déposé un recours administratif contre ce vote illégal puis, face au silence de la Région (refus tacite), un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen.

Pour finir sur une note optimiste, le 22 avril a eu lieu le lancement officiel du groupe pour la protection du bocage, avec trois chantiers prioritaires : l'information et la formation du public, la mise en place d'une cartographie participative des haies et, enfin, les actions de protection et de réparation. Une belle manière de fêter notre deuxième année de vie associative.

BIEN VIVRE DANS LE PERCHE
La Petellière (Chez M. Lecoq)
61400 SAINT MARD DE RENO

contact@bvperche.org

www.bvperche.org

